

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
8 Février 2019**

OBJET : Acquisition d'un local au sein du centre commercial "La Rouvière", sis 83 Boulevard du Redon à Marseille (13009), pour l'installation d'une Maison du Bel Age.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'approuver l'acquisition au prix de 275 000 € et sous réserve d'un avis conforme des Domaines sur cette valeur, d'un local en copropriété d'une superficie de 217 m², situé à Marseille 13009, 83 Boulevard du Redon, en vue de l'implantation d'une Maison du Bel Age ; à ce prix s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière chargée de la commercialisation du bien, une somme de 16 500 € soit un prix total de 291 500 €;
- d'autoriser la signature du compromis sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives, juridiques et techniques nécessaires à la réalisation du projet du Département, de l'acte définitif d'acquisition ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

La dépense d'un montant de 291 500 € ainsi que les frais annexes non déterminés à ce jour et à la charge du Département, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée